



Inquiétude quand a mon prêt immobilier

Par **chou lex**, le **14/04/2010** à **11:28**

Bonjour,rnrnJe me suis mariée en 2003 - 1 an plus tard plus de nouvelles de mon mari cela fait donc 6 ans qu'il a disparurnJ'ai refais ma vie entre temps et la je suis sur le point d'acheter un appartement g signé le compromis monté mon dossier a la banque qui vient d'etre accepté sauf que j'ai tout fait en tant que célibataire le souci est que le notaire a trouvé trace de ce mariage je dois donc prévenir ma banque sachant que mon prêt à été accepté de justesse je me demandais si la banque pouvait annulé le prêt pour avoir "caché mon état civil" ????? sachant que tous mes papiers administratifs sont avec mention "célibataire" impots carte d'identité ...rnDonc je vais annoncer demain a la banque ce changement ... je suppose qu'il va falloir refaire le dossier qu'il repasse en comission ? et vu qu'il est passé de justesse il vt peut etre me le refuser ??? rnMerci de votre aide

Par **fif64**, le **14/04/2010** à **17:50**

Le problème que vous avez est que votre mari a disparu, mais s'il est toujours en vie, qu'il a refait sa vie, et qu'il a des problèmes d'argent, vous êtes tenus par ses dettes, et lui par les vôtres.rnC'est une situation dangereuse.rnJe ne pense pas que la banque acceptera de vous prêter dans ces conditions.rnrnLa meilleure solution est de voir un avocat.